

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Spic and Span® Nettoyant désinfectant tout usage et pour vitres en vaporisateur - Concentré
Code(s) du produit	3-05
Identificateur de produit	92041835_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - Professionnel
Utilisation recommandée	Désinfectant.
Restrictions d'utilisation	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
Fabricant	Procter & Gamble 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

Catégorie de danger

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4
Mot indicateur	Danger

Mentions de danger
Pictogrammes de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires



Conseils de prudence

Ne pas respirer les brouillards
Se laver les mains soigneusement après manipulation
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux
Use with ventilation.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir
Boire un ou deux verres d'eau
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	CAS No.	% en poids
Butoxydiglycol	Butoxydiglycol	Oui	112-34-5	10 - 30
2-Hexyloxyethanol	2-Hexyloxyethanol	Oui	112-25-4	5 - 10
2-Propanol, 1-amino-	2-Propanol, 1-amino-	Oui	78-96-6	5 - 10
D-Glucopyranose, Oligomers, Decyl Octyl Glucosides	D-Glucopyranose, Oligomers, Decyl Octyl Glucosides	Oui	68515-73-1	1 - 5

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoisson.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
Danger particulier	Les vapeurs peuvent s'enflammer.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Dispositions particulières	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Conseils pour les services d'intervention d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Précautions relatives à l'environnement	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à basse température ou à une température fraîche, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Produits incompatibles	Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	CAS No.	ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
--------------	---------	-----------	----------	----------------------

Butoxydiglycol	112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor		
----------------	----------	--	--	--

Nom chimique	CAS No.	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Butoxydiglycol	112-34-5			TWA: 10 ppm	

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Nécessite une protection des yeux

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
Lunettes de protection à fermeture étanche

Protection des mains

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Gants de protection

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Gants de protection

Protection de la peau et du corps

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Porter un vêtement de protection approprié

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Aspect	bleu
Odeur	parfumé
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH	10.8	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	72.8 °C / 163 °F	vase clos.
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	1.00	
Solubilité dans l'eau	100%	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	.
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	.
Viscosité	< 10 cps	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Aucun en particulier.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Peut causer des brûlures.
Ingestion	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Aucun effet connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.

Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Butoxydiglycol	112-34-5	5530 mg/kg (RAT)	2764 mg/kg (RABBIT)	30 mg/L (RAT)
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	2813 mg/kg (RAT)	-	-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Persistance et dégradation	Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
Mobilité	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Disposal methods

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballage contaminé	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Codes Californie déchets dangereux³³¹
(non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
Nom officiel d'expédition	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III
Exceptions d'emballage	154
Emballage en vrac	241
Emballage autre que le vrac	203
Emergency Response Guide Number	153

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent

s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
EmS-No.	F-A, S-B

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III
Conseils de prudence - Réponse	8L

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient la substance suivante (s) qui sont soit considérés comme des polluants atmosphériques dangereux (PAD) ou de COV par la Loi sur la qualité de l'air:

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) .:

FIFRA

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et renseignements sur les risques nécessaires pour SDS, et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non-pesticides. L'information risque exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette du

produit comporte les autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 3573-96
DANGER
Corrosif
Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées
NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU
Nocif par inhalation

Réglementations des Etats

Nom chimique	CAS No.	New Jersey
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X

Nom chimique	CAS No.	Massachusetts
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X

Nom chimique	CAS No.	Pennsylvanie
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X
Ethanol	64-17-5	X

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.
Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 3
Inflammabilité 1
Dangers physiques 0

NFPA

Risques pour la santé 3
Inflammabilité 1
Instabilité 0

Date d'émission : 09-févr.-2015
Date de révision 28-mars-2024

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne

doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique